



# La Politique Environnement

du Département des Yvelines

2016



# Les Yvelines

## en quelques chiffres

- ▶ 1<sup>er</sup> département vert d'Île-de-France
- ▶ 85% d'espaces naturels et agricoles
  - ▶ 70 000 ha de surfaces boisées, soit 30 % de la surface totale du territoire
  - ▶ 100 000 ha de surfaces agricoles, soit 44% du territoire
  - ▶ 34 000 ha de zones de préemption répartis sur 34 ZPENS\*
- ▶ 70 Sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) soit 2850 ha, dont une vingtaine aménagés pour accueillir le public
- ▶ 131 espèces floristiques protégées sur les 176 espèces existant en Île-de-France
- ▶ 600 km de cours d'eau dont 100 km de Seine
- ▶ 2 Parcs Naturels Régionaux : La Haute vallée de Chevreuse et le Vexin français
- ▶ 3 îles de loisirs régionales
  - ▶ 450 km de chemins de randonnée équestre balisés répartis sur 8 boucles
  - ▶ Près de 1300 km d'itinéraires de randonnée pédestre balisés

\* zones de préemption des espaces naturels sensibles

# Les grands axes de la politique environnement

Ce territoire d'exception est un atout majeur d'attractivité économique, touristique et résidentielle. Dans ce cadre le Département mène une politique de préservation et de valorisation, pour un développement équilibré du territoire yvelinois selon 2 grands axes :

► **Valoriser** la trame verte et le paysage

► **Préserver et valoriser** le patrimoine hydraulique



# Valoriser la trame verte et le paysage

## ► Valoriser et protéger le patrimoine naturel

La Loi « Aménagement » du 18 juillet 1985 (*Article L142.1 du code de l'urbanisme*) a donné **compétence aux Conseils départementaux** pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), boisés ou non.

Cette loi a doté les départements de deux outils :

- **un outil foncier** : le droit de préemption ENS permet de créer des zones de préemption dans des secteurs jugés prioritaires par le Département et d'acquérir les terrains qui y sont mis en vente. A ce jour, le Département est propriétaire de 70 sites soit 34 000 ha de zone de préemption.
- **un outil financier** : la Taxe d'aménagement, dont la part dédiée aux Espaces Naturels Sensibles permet d'acquérir, entretenir, aménager les ENS mais aussi de financer des études et verser des subventions aux communes.

Le Département a signé en 2013 la charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des Départements de France et en 2015 la charte régionale de la biodiversité, montrant ainsi son engagement dans le domaine de la protection et de la valorisation des espaces naturels.

## Le Département est engagé dans une politique d'aménagement et d'ouverture de ces sites.

Un **plan Pluriannuel (2015-2018) d'aménagement et de valorisation** de 22 espaces naturels sensibles stratégiques a été adopté en 2015. Il est destiné à accélérer la mise en valeur des espaces naturels départementaux et rendre les sites accessibles et d'intérêt récréatifs.

Le « Parc du Peuple de l'herbe » à Carrières-sous-Poissy (113ha) est l'illustration d'un projet d'aménagement abouti visant à renforcer la trame verte au cœur et aux franges des zones urbaines.

Les **itinéraires de randonnée** constituent par ailleurs un outil de valorisation touristique du Département. L'établissement des Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée est une compétence départementale.

Deux plans départementaux pédestre et équestre ont été élaborés, recensant 1700 km d'itinéraires de randonnée participant à la découverte du patrimoine et des paysages Yvelinois.

# Valoriser la trame verte et le paysage

## ► Accompagner le développement urbain d'une offre environnementale et paysagère

Le département des Yvelines présente **une grande diversité d'espaces qui structurent son identité paysagère** :

- La vallée de la Seine,
- les vallées de ses affluents (Mauldre, Vaucouleurs),
- les nombreuses rivières,
- les grands espaces ouverts des plaines agricoles (Neauphle, Houdan et Versailles),
- les plateaux (les Alluets, le Mantois),
- les grandes forêts comme Saint Germain, Meudon ou Rambouillet.

Cette richesse patrimoniale contribue directement à l'attractivité des Yvelines et au cadre de vie de ses habitants.

Face à une **pression urbaine croissante**, la qualité de vie devient un des critères de choix de localisation résidentielle. Pour cela, le Département contribue à soutenir **une offre environnementale et paysagère de qualité** par :

### 1. L'accompagnement des communes pour un aménagement responsable

Le Département organise chaque année le concours départemental des **Villes et Villages fleuris**. En complément, il organise une formation au fleurissement durable destinée aux techniciens des communes. Le Département a été labellisé «**Département fleuri**» en 2014 pour son action éco-exemplaire dans le cadre du concours.

### 2. Le développement de partenariats

Le Département a souhaité articuler son action avec l'**Office National des Forêts (ONF)** et l'**Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV)**, acteurs importants de valorisation et de préservation des milieux naturels et espaces agricoles périurbains :

- L'ONF gère pour le compte de l'Etat 24 500 ha de forêts domaniales, soit 1/3 des forêts des Yvelines,
- l'AEV gère 3000 ha d'espaces naturels et agricoles.

Deux conventions de partenariat ont donc été signées en 2015, en faveur d'une **stratégie concertée de gestion et de valorisation du patrimoine naturel**.

### 3. La valorisation de paysages Yvelinois au travers de la réalisation d'un Atlas de Paysage qui sera prochainement mis en ligne.

Coproduit avec la Direction départementale des territoires et le CAUE\*, c'est un outil de valorisation du cadre de vie auprès du grand public et un outil opérationnel d'aménagement du territoire à destination des collectivités, des aménageurs et du grand public.

\* Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

# Valoriser la trame verte et le paysage

## ► Répondre aux enjeux écologiques liés à l'aménagement du territoire

Le Département des Yvelines compte sur son territoire 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR) :

- Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (51 communes dont 43 dans les Yvelines et 8 en Essonne) ;
- Le PNR du Vexin français (99 communes dont 20 dans les Yvelines et 79 dans le Val d'Oise).

Le Département soutient les actions de protection et de valorisation des milieux naturels et du patrimoine culturel, par le développement touristique notamment. Le PNR est un syndicat mixte d'aménagement et de gestion ayant pour membres la Région Ile-de-France, les Départements des Yvelines et de l'Essonne.

**Le Département est labellisé par le MEDDE** (ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie) **en 2015 pour la Première collectivité territoriale française à proposer une offre de compensation écologique aux aménageurs** portant notamment sur le territoire pilote de la Vallée de Seine.

Depuis la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, les opérateurs sont tenus de compenser les impacts de leurs projets sur la biodiversité lorsque toutes les mesures envisageables d'évitement et de réduction ont été préalablement engagées. Ainsi, le Département accompagne les aménageurs en leur offrant un service «clef en main» qui leur garantit la recherche, la gestion et le suivi scientifique sur 30 ans. Ce service est facturé à prix coûtant aux aménageurs.

# Préserver et valoriser le patrimoine hydraulique

## ► Préserver le patrimoine hydraulique pour les générations futures

Le Conseil départemental a mis en œuvre en 1995 une politique contractuelle de l'eau qui a permis de signer 280 contrats "eau" avec 132 collectivités pour un investissement de 163 M€.

Cette politique a notamment contribué à la modernisation et la mise en conformité du parc de stations de traitement des eaux usées. **99% des 102 stations d'épuration yvelinoises sont conformes à la réglementation** sur le Département.

Dans la continuité de cette politique, le Département a mis en place **un Schéma départemental de l'eau** en 2014. Ce schéma engage le Département à soutenir les projets des collectivités jusqu'en 2018 avec un budget global de 25 M€. Cette nouvelle politique de l'eau territorialise l'action du Département. Elle est fondée sur le financement d'actions prioritaires identifiées par unité hydrographique en lien avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La collecte et le traitement des eaux usées, la maîtrise du temps de pluie, l'assainissement non collectif et l'entretien écologique des milieux aquatiques sont les actions prioritaires retenues.

Dans le cadre de la **valorisation des cours d'eau, de l'incitation à l'aménagement et à l'entretien durable des berges**, le Département soutient financièrement trois syndicats mixtes qui assurent la valorisation respectivement, de la Seine (SMSO\*), de la Mauldre (COBHAMA\*) et du réseau des étangs et rigoles (SMAGER\*).

\* Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise

\* Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents

\* Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles



# Préserver et valoriser le patrimoine hydraulique

## ► Renforcer l'accessibilité du patrimoine hydraulique yvelinois aux habitants

Au total, plus de 600 km de fleuve et de rivières – dont 100 km de Seine – parcourent les Yvelines. Ce patrimoine hydraulique exceptionnel constitue naturellement un atout majeur pour l'attractivité du Département. Afin de **valoriser pleinement ce patrimoine**, la qualité récréative, environnementale et paysagère des berges doit permettre aux habitants de se réapproprier ces espaces de nature exceptionnels.

Dans cette perspective le Département a pour ambition l'ouverture et la labellisation comme chemin de grande randonnée des « **chemins de Seine** ». Ces chemins seront un linéaire continu de circulations douces pédestres et cyclables sur les 2 rives de Seine (120 km sur les 2 rives sont déjà praticables), assorti d'une cinquantaine de boucles locales de promenade et de découverte du patrimoine. Ils pourront ainsi se raccorder aux 2 grands axes Paris/Londres et Paris/Le Havre.

Le Département apporte par ailleurs son appui au SMSO, qui a pour mission de mettre en oeuvre des actions de valorisation des berges et des aménagements de circulations douces en bord de Seine.







[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

Suivez le Département sur :



[www.facebook.com/Yvelines.78](http://www.facebook.com/Yvelines.78)



[www.twitter.com/Les\\_Yvelines](http://www.twitter.com/Les_Yvelines)